

Délibération n° 20250007

Département du Tarn

Arrondissement de Castres

Commune de VIELMUR SUR AGOÛT

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 de
 VIELMUR SUR AGOUT**

Séance du Mercredi 5 Mars 2025

<u>Nombre de Membres</u>		
Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	13	13
Voix Pour	Voix Contre	Abstention (s)
11	0	2

<u>Date de convocation</u>
Le 28 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de Vielmur sur Agout, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine **Rabou**, Maire.

Présents : Mesdames Catherine **Rabou**, Nathalie **Armengaud**, Karine **Françon**, Aurélie **Jasottes**, Corine **Lafon**, Marie **Templier** et Marie-José **Vincent**
 Messieurs Olivier **Duval**, Alain **Gayraud**, Yannick **Maruéjols**, Alain **Milhau**, et Jonathan **Terme**

Absent : Karim **Chiha** représenté par Marie-José **Vincent**

Secrétaire de séance : Nathalie **Armengaud**

Objet : Affectation des résultats du Budget Principal de la Commune

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation des résultats comptables du Budget Principal de la Commune 2024.

Elle rappelle que le Compte Financier Unique 2024, qui vient d'être voté, fait apparaître les résultats suivants

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-67 232,26 €		102 846,76 €	0,00 €	0,00 €	35 614,50 €
FONCT	0,00 €		209 449,21 €			209 449,21 €

Considérant que seul le résultat de la Section de Fonctionnement

- doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement)
- doit couvrir, en priorité, soit le besoin de financement, soit le déficit de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	209 449,21 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	209 449,21 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'affectation du résultat de fonctionnement du Budget Principal de la Commune, arrêté comme suit :

- Solde d'exécution de la section d'investissement au 001 35 614,50 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement 002 209 449,21 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures,

Pour copie conforme, Mairie de Vielmur sur Agout, le 6 Mars 2025

La Secrétaire de séance,
Nathalie **Armengaud**

Le Maire,
Catherine **Rabou**



Délais et voies de recours - « La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »